

PAR SDÉ ET COURRIEL

Le 4 décembre 2025

Me Carolina Rinfret  
Secrétaire  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
500, boulevard René-Lévesque Ouest,  
5e étage, bureau 5.100  
Montréal (Québec) H2Z 1W7

**Objet : R-4316-2025 – Hydro-Québec dans ses activités de distribution – Demande du Distributeur de modifications aux conditions de service / CORRESPONDANCE DU ROÉÉ DONNANT SUITE À LA LETTRE PROCÉDURALE DE LA RÉGIE DU 19 NOVEMBRE 2025**

Chère consœur,

Le Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROÉÉ) fait suite à la lettre procédurale de la Régie du 19 novembre 2025 dans le dossier en rubrique ([A-0002](#)).

Dans le cadre du dossier R-4270-2024, le ROÉÉ n'a pas produit de preuve sur l'ajout d'engagements à la clientèle grande puissance en matière d'efficacité énergétique et de gestion de la demande en puissance, étant d'emblée favorable à ces mesures, et n'en a pas traité en argumentation. Il informe donc la Régie qu'il n'a pas d'extraits supplémentaires à verser au présent dossier.

En espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE**

*(s) Franklin Gertler étude légale*

par : Gabrielle Champigny, avocate

c.c. (courriel seulement)  
Me Simon Turmel, Hydro-Québec  
M. Jean-Pierre Finet, analyste externe du ROÉÉ  
Coordination du ROÉÉ